

## Le recrutement de l'armée de terre au XVIIIe Siècle

L'exemple breton

Stéphane Perréon

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1697>

DOI : 10.4000/abpo.1697

ISBN : 978-2-7535-1483-6

ISSN : 2108-6443

### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

### Édition imprimée

Date de publication : 20 septembre 2001

Pagination : 69-85

ISBN : 978-2-86847-625-8

ISSN : 0399-0826

### Référence électronique

Stéphane Perréon, « Le recrutement de l'armée de terre au XVIIIe Siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 108-3 | 2001, mis en ligne le 20 septembre 2003, consulté le 20 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1697> ; DOI : 10.4000/abpo.1697

---

# Le recrutement de l'armée de terre au XVIII<sup>e</sup> siècle

## L'exemple breton

Stéphane PERREON

Agrégé d'histoire, doctorant  
CRHMA-Université de Nantes

La période de l'intendance de Bretagne (1689-1789) correspond, du point de vue militaire, à celle de l'armée de métier, nonobstant l'institution de la milice provinciale dont la ponction sur la population est somme toute modeste<sup>1</sup>. Cependant, d'une façon générale, la Bretagne fournit peu de soldats à l'armée de terre au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Selon André Corvisier, le rapport entre soldats engagés et population totale est dans la province un des plus faibles du royaume : en 1716, 171 soldats pour 100 000 habitants, contre 429 pour la généralité de Paris, 794 pour celle de Metz, 373 pour celle de Poitiers, 494 pour l'Alsace, etc.<sup>2</sup>. Cette proportion semble même diminuer au cours du siècle. En tout état de cause, la Bretagne est une province peu marquée par l'esprit militaire, surtout si on la compare au Nord et à l'Est du royaume. Cette situation s'explique par différents facteurs, en particulier par le fait que la province n'est pas menacée par la terre et que la Marine y est probablement plus influente que le reste de l'armée. D'un certain point de vue, la Bretagne est une province frontrière mais cette frontrière est maritime, ce qui induit des comportements différents vis-à-vis des diverses composantes de l'armée<sup>3</sup>. On peut toutefois se demander si une certaine spécificité culturelle joue également : quels sont ces rares Bretons à s'engager dans l'armée de terre ? Dans quelles conditions ? Existe-t-il des

---

1. À ce sujet, voir notamment PERREON, Stéphane, *L'armée en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de DEA (Jean-Pierre BOIS dir.), Nantes, 1998 ; OLIER, David, *Un siècle de milice en Bretagne 1688-1791. Ses répercussions sur la population*, mémoire de maîtrise (Roger DUPUY dir.), Rennes 2, 1991, et DANARD, Yannick et GAUTIER, Armelle, « La milice de l'Ancien Régime en Bretagne », *Revue Historique des Armées*, n° 4, 1996, p. 115-125.

2. CORVISIER, André, *L'armée française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, Paris, PUF, 1964, t. 1, p. 415-417.

3. Sur la situation stratégique de la Bretagne et ses conséquences, voir NIERES, Claude, « La Bretagne, province frontrière », *Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Bretagne*, 1981, t. 58.

différences de comportement entre bas et hauts-Bretons ? Seule l'étude du recrutement des soldats bretons est susceptible d'apporter une réponse et, de façon plus générale, de préciser les modalités d'engagement dans une province périphérique qui fournit peu d'hommes. Avant de détailler la géographie du recrutement en Bretagne, de préciser l'importance du recrutement seigneurial et de cerner certaines dynamiques du recrutement, il paraît indispensable de présenter les sources de l'étude ainsi que l'utilisation qui en a été faite.

### L'étude des contrôles de troupes

Cette étude repose pour l'essentiel sur l'examen attentif des contrôles de troupes conservés aux Archives du Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT) à Vincennes<sup>4</sup>. Cependant, compte tenu du faible nombre de soldats bretons au sein des armées du roi, il est indispensable de cibler les corps à étudier, sous peine de ne disposer que d'un échantillon trop réduit et finalement peu significatif. Remarquons au passage que la plupart des régiments du XVIII<sup>e</sup> siècle n'ont pas un recrutement strictement provincial et qu'il serait très trompeur de se fier à leur nom<sup>5</sup>. Cependant, dans certains cas, on peut quand même discerner un recrutement en partie régional, plus marqué au sein de compagnies voire de bataillons que de régiments entiers. Citons le régiment de Penthievre-infanterie, qui comprend à certaines périodes plus de 20 % de Bretons<sup>6</sup>, et le régiment des Volontaires-Bretons, levé en 1747 par le chevalier de Kermellec, mais dont les contrôles ont malheureusement disparu<sup>7</sup>. Cette connotation régionale n'échappait pas, bien entendu, aux contemporains, comme l'illustre le fait qu'en 1759 un déserteur de la milice, amnistié à condition de s'engager pour six ans dans la troupe de son choix, jette son dévolu justement sur Penthievre : il est vrai qu'il pouvait y avoir des connaissances ou de la famille<sup>8</sup>. Cependant, en dehors de ces rares exemples, le meilleur moyen pour trouver des compagnies susceptibles de contenir un nombre significatif de Bretons est de sélectionner un certain nombre d'officiers dont le patronyme ne laisse pas de doute puis de consulter les registres des troupes dont ils avaient le commandement<sup>9</sup>. Certes, il faut tenir compte du

---

4. Les contrôles de troupes sont des registres établis pour chaque régiment et dans lesquels figurent les noms et prénoms de tous les soldats. Sont mentionnés également leur âge, leur lieu de naissance, quelques-unes de leurs caractéristiques physiques et, quelquefois, d'autres informations (profession antérieure, désertion ou mort au combat...). La cote 1Yc correspond à l'infanterie, les cotes 3Yc, 5Yc et 6Yc à la cavalerie, 4Yc et 7Yc aux dragons.

5. Le régiment de Bretagne-infanterie comporte très peu de Bretons.

6. SHAT, 1 Yc 657 (1749).

7. Après plusieurs réformes, ce qui restait de cette troupe fut incorporé dans les Volontaires de Flandres.

8. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 65.

9. Ce travail est possible grâce à l'index du nom des officiers dressé par André Corvisier, qui renvoie aux contrôles de troupes. CORVISIER, André, *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime. Une source d'histoire sociale*, Vincennes, SHAT, 1968.

risque d'une sur-représentation des bas-Bretons (patronymes commençant par « Ker ») mais le choix d'officiers hauts-bretons appartenant à des familles connues et bien identifiées contribue au rééquilibrage (familles de La Bourdonnaye, Boisgelin, Pontbriant, par exemple). Seuls les régiments avec au moins deux officiers bretons ont été retenus, ce qui a conduit à sélectionner une dizaine de corps de troupes, en essayant notamment de laisser une place à la cavalerie et aux dragons, même si l'infanterie l'emporte largement<sup>10</sup>.

Les contrôles de troupes permettent de déterminer l'origine géographique des recrues puisque leur paroisse de naissance est indiquée. En revanche, le lieu de recrutement ne l'est pratiquement jamais, à l'exception des Gardes françaises et du régiment de La Reine-cavalerie en 1716, au sein duquel les Bretons sont hélas très rares<sup>11</sup>. S'il faut tenir compte d'éventuels déplacements, la paroisse d'origine permet néanmoins de dresser une géographie du recrutement. Les principales limites se situent ailleurs et sont inhérentes à la lecture des contrôles de troupes. Le problème de la transcription du nom de la paroisse d'origine par un officier étranger à la province et peu au fait du patois ou de la langue locale peut s'avérer difficilement surmontable<sup>12</sup>. La Haute-Bretagne peut réserver quelques surprises, la prononciation locale transformant parfois le suffixe « éac » commun à nombre de paroisses en « ia » d'où Loudia pour Loudéac<sup>13</sup>. Pour les paroisses de Basse-Bretagne, c'est encore pire, en particulier lorsque la recrue donne le nom de son lieu de naissance en breton. Il est parfois retranscrit tel quel et fidèlement : on trouve ainsi Rosko (Roscoff) dans la 5<sup>e</sup> brigade de Saxe Volontaires, Kemper (Quimper) dans Montboissier, Guerliskuïn (Guerlesquin) dans la compagnie La Bourdonnaye du régiment la Tour du Pin. Dans d'autres cas, seul le contexte permet une identification : Treillé ou Treyes, siège d'un évêché, correspond forcément à Tréguier<sup>14</sup>. Lorsque le recrutement est de type local, la délimitation approximative de la zone du recrutement permet de redonner leur véritable nom à certaines paroisses : le mystérieux Gymbër devient alors Quemper (Guézennec)<sup>15</sup>. En revanche, seule une connaissance très précise de certaines parties de la Bretagne permet par exemple de retranscrire Bourderri en bourg d'Héric ; il est vrai que la mention « près de Blain » y invitait<sup>16</sup>. Quelquefois, le nom cité ne correspond pas à une paroisse mais simplement à une trêve voire à un modeste hameau, quand

---

10. Ont été consultés les registres concernant les troupes suivantes : Penthièvre-infanterie (1737, 1749 et 1776), Volontaires de Flandres, Montboissier, Béarn, Navarre, Angoumois, Le Roy, La Tour du Pin, Saxe-Volontaires, Monteclerc-dragons. La présence d'un fort contingent breton dans Saxe Volontaires a été signalée par Jean-Pierre Bois dans *Maurice de Saxe*, Paris, Fayard, 1992, p. 433.

11. SHAT, 3 Yc 215.

12. CORVISIER, André, *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime*, op. cit., t. 1, p. 59-60.

13. SHAT, 1 Yc 575, régiment de Montboissier.

14. Saxe Volontaires, *idem*, 7 Yc 40, 1747.

15. *Id.*

16. *Id.*, 1 Yc 657, régiment de Penthièvre.

il ne s'agit pas d'une ferme. Si des références plus précises font défaut, l'identification s'avère souvent aléatoire. Enfin, n'oublions pas non plus les cas d'homonymie qui n'autorisent pas toujours à trancher, vu le caractère fluctuant de l'orthographe. Il existe ainsi plusieurs Saint-Aubin en Bretagne, tout comme des Bazouges. De même, Broons peut correspondre au fief de Du Guesclin mais aussi à un petit village situé à l'est de Rennes, près de la Vilaine. Il en résulte que certaines paroisses ne sont pas identifiées à coup sûr, voire pas du tout, si bien qu'il vaut mieux alors, dans le doute, s'abstenir, suivant le célèbre adage. On peut certes abonder dans le sens d'André Corvisier lorsqu'il estime que « le nombre de soldats français pour lesquels l'indication du lieu de naissance serait insuffisante n'excède pas 10 % » mais ponctuellement, pour une compagnie par exemple, ce peut être plus<sup>17</sup>. Dans la compagnie de Saint-Pons de Volontaires de Flandres (1749), la paroisse de naissance d'un tiers des recrues (4 sur 12) n'est pas identifiée avec certitude. Enfin, les contrôles précisent la date d'engagement des recrues, parfois la date d'enrôlement, qui est nécessaire, mais pas toujours suffisante il est vrai, pour identifier les différentes levées et par là même le lieu de rassemblement voire le lieu de recrutement. On peut par conséquent toucher, à travers cette source sérielle, les réalités les plus tangibles du recrutement, et d'abord tenter d'en dresser la géographie.

### **La géographie du recrutement : prépondérance de la Haute-Bretagne et importance des villes**

Tous les spécialistes s'accordent pour estimer que la Bretagne côtière fournit d'abord la Marine et beaucoup moins l'armée de terre, ce qui paraît logique. Une estimation de ce phénomène est-elle possible? Gardons d'abord à l'esprit que, même au XVIII<sup>e</sup> siècle, une bonne partie des Bretons vivaient à moins de vingt kilomètres de la mer. Or, on constate bien une sous-représentation des paroisses proches de la côte en ce qui concerne les lieux de naissance des recrues. Pour le régiment de Penthièvre, en 1749, 23 % des engagés sont originaires de paroisses distantes de moins de vingt kilomètres de la mer, la proportion tombant à 13,4 % pour la même troupe en 1744 et 12,9 % pour le régiment de la Tour-du-Pin. En tout état de cause, le système des classes de la Marine limitait nettement les possibilités de recrutement de ces paroisses dont les jeunes gens, quitte à servir de leur plein gré, préféraient probablement la Marine à l'armée, conscients de contribuer plus directement ainsi à la défense de leur « pays », en butte aux descentes anglaises.

Par ailleurs, un fait assez précis se fait jour : dans l'ensemble, les hauts-Bretons sont beaucoup plus nombreux que les bas-Bretons. C'est particulièrement vrai au sein du régiment de Penthièvre, corps de troupes comportant le plus de Bretons. Ainsi, en 1749, les bas-Bretons ne représentent que 17,2 % de l'ensemble des recrues faites dans cette pro-

---

17. CORVISIER, André, *Les contrôles de troupes de l'Ancien Régime*, op. cit., t. 1, p. 70.

vince pour le régiment (15,6 % pour le premier bataillon et 18,6 % pour le second) et encore cette proportion est-elle en augmentation par rapport à 1744 (moins de 7 % de bas-Bretons !)<sup>18</sup>. En fait, c'est seulement au sein de certaines compagnies que les bas-Bretons sont plus nombreux et quelquefois l'emportent même sur les hauts-Bretons. Ils représentent par exemple 37 % des Bretons de la 5<sup>e</sup> brigade de Saxe-Volontaires et 55,5 % de la 6<sup>e</sup> brigade en 1747<sup>19</sup>. Quant à la compagnie de Kerleau du régiment de Montboissier, non seulement les Bretons y sont majoritaires mais il s'agit de bas-Bretons à 75 %<sup>20</sup>.

Une telle distorsion entre la représentation de la Bretagne bretonnante et du pays gallo ne s'explique pas par un poids démographique fondamentalement différent mais plutôt par un faisceau de facteurs complémentaires. Le premier, c'est l'hypothèse vraisemblable selon laquelle la Basse-Bretagne est plus tournée vers la mer. On peut aussi proposer comme explication la présence au sein des armées d'un plus grand nombre d'officiers originaires de Haute-Bretagne. À ce sujet, la liste des officiers retirés en Bretagne dressée en 1758 par l'intendance est susceptible de fournir d'utiles indications si l'on part du principe que la répartition de ces anciens officiers se rapproche de celle de leurs collègues en activité<sup>21</sup>. Or, l'étude menée par André Corvisier ne met aucunement en évidence une opposition entre les deux Bretagne : les différences sensibles parfois constatées le sont entre les évêchés<sup>22</sup>. En attendant d'éventuelles données complémentaires, il convient donc de ne pas insister sur cet élément d'explication. En revanche, le plus important semble bien la barrière de la langue et de la culture. On constate en effet à la lecture des contrôles de troupes que les bas-Bretons s'engagent souvent en groupe, probablement auprès d'officiers connus et bretonnants. Quant à ceux s'engageant individuellement ou par deux dans des troupes dépourvues de réelle identité bretonne, gageons qu'ils sont pour la plupart francophones. Une étude menée pour le Trégor au XVIII<sup>e</sup> siècle montre qu'une écrasante majorité des soldats et anciens soldats pratiquent couramment la langue française<sup>23</sup>. Certains l'ont peut-être apprise à l'armée... Remarquons toutefois qu'à l'exception des compagnies à forte identité bretonne, les recrues de Basse-Bretagne proviennent de façon préférentielle de certaines zones : d'une part, les villes, dans une proportion plus forte que tous les Bretons en général<sup>24</sup>; d'autre part, le Vannetais ainsi que les paroisses proches de la frontière linguistique avec le pays gallo (environs de Pontivy, Guingamp, Plouha, notam-

---

18. SHAT, 1 Yc 657.

19. *Idem*, 7 Yc 40.

20. *Id.*, 1 Yc 575.

21. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 1150.

22. Les nobles des évêchés de Nantes, Quimper et Vannes servent volontiers comme officiers au contraire de ceux du Léon ou de l'évêché de Dol. CORVISIER, André, « Les officiers retirés en Bretagne au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », 103<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Nancy-Metz, hist. mod., 1978, t. 1, p. 113-133.

23. MINOIS, Georges, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, Paris, Fayard, 1992, p. 570.

24. Voir tableau ci-dessous.

ment). Or, toutes ces régions sont davantage francophones que le reste de la Basse-Bretagne : les deux tiers des urbains parlent français, la proportion tombant à moins de 10 % pour les paysans à la réserve près que deux paysans francophones sur trois résident dans le diocèse de Vannes<sup>25</sup>. Pour les régiments de Penthievre et de la Tour du Pin, qui présentent les plus forts contingents de Bretons, une proportion importante des recrues de Basse-Bretagne viennent des zones plus francisées évoquées précédemment : 72,5 % pour la Tour du Pin, 70,5 % pour Penthievre en 1749 et 66 % pour le même régiment en 1776, donc, à chaque fois une proportion variant entre les deux tiers et les trois quarts. En outre, les ruraux ne venant ni du Vannetais ni de la zone proche de la frontière linguistique sont parfois originaires d'une paroisse périurbaine (plusieurs cas à proximité de Quimper, Lannion ou Morlaix, notamment). Précisons enfin que certains ruraux ont pu émigrer en ville et acquérir un certain vernis français. *A contrario*, on imagine mal des bretonnants s'engager dans un troupe composée de francophones, à moins de disposer d'un jugement personnel limité, comme ces deux bas-Bretons de Royal-Roussillon en 1779 « à qui on n'avait pu faire entendre un mot de français, ni faire faire aucun service<sup>26</sup> ».

Parmi les engagés bretons, les urbains sont assez bien représentés, avec là encore des différences notables entre Haute et Basse-Bretagne. Les villes bretonnes rassemblent au mieux 15 % de la population de la province mais fournissent environ un tiers des recrues. Dans les échantillons consultés, le taux de recrues urbaines varie entre 20 % (Béarn, 1749) et 47,6 % (Volontaires de Flandres, 1749). D'après André Corvisier, la Bretagne se situe même un peu en-deçà de la moyenne nationale, en 1763 du moins<sup>27</sup>. Aucune originalité bretonne par conséquent de ce côté là. En revanche, l'examen de la répartition entre villes et campagnes uniquement pour les bas-Bretons donne des résultats sensiblement différents.

#### Pourcentage des recrues nées en ville parmi les hauts et bas-Bretons

Troupes	Bas-Bretons	Hauts-Bretons
Régiment de Penthievre (1776)	44,2 %	28 %
Volontaires de Flandres (1749)	60 %	33 %
La Tour-du-Pin (1748)	42,8 %	25,2 %
Saxe Volontaires (1749)	26 %	45,5 %
Compagnie de Kerleau, régiment de Montboissier (1737)	42,3 %	18,2 %

25. BROUDIC, Fañch, *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, PUR, 1995; et ROUDAUT, Fañch, « Les archives judiciaires au service de la géographie linguistique : l'exemple de la Basse Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société Historique du Finistère*, t. 109, 1981.

26. BABEAU, Albert, *La vie militaire sous l'Ancien Régime*, 2 vol., Paris, 1890, p. 309.

27. CORVISIER, André, *L'armée française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au ministère de Choiseul*, *op. cit.*, p. 390.

En effet, non seulement le taux de recrues urbaines est plus élevé dans l'ensemble mais il l'est également par rapport à celui des hauts-Bretons des mêmes compagnies. Ainsi, dans Penthievre en 1776, 44,2 % des bas-Bretons sont nés en ville contre seulement 28 % des hauts-Bretons ; dans Volontaires de Flandres, les proportions sont respectivement de 60 et 33 %. Cette constatation corrobore parfaitement l'hypothèse culturelle et linguistique émise précédemment. Le fait qu'un tel contraste s'observe également au sein de compagnies levées localement par des officiers du crû en semestre surprend davantage. Toutefois, le seigneur du Fou comme celui de Kerleau lèvent leurs recrues à proximité d'une ville, Pontivy dans le premier cas, Vannes dans le second. Ce n'est pas le cas dans Saxe-Volontaires où les bas-Bretons sont surtout des ruraux alors qu'une partie des hauts-Bretons est sans doute levée à Rennes (17 garçons en sont natifs). En ce qui concerne la géographie du recrutement ce n'est donc pas tant la Bretagne qui se singularise par rapport au reste du royaume que la Basse-Bretagne.

### **L'importance du recrutement seigneurial et local**

Il existait au XVIII<sup>e</sup> siècle plusieurs formes de recrutement. La plus traditionnelle, qui semble particulièrement vivace en Bretagne, c'est le recrutement par des officiers du cru qui profitent de leurs congés de semestre, d'octobre à avril environ, pour compléter leur compagnie. C'est ce que l'on peut appeler le recrutement seigneurial, l'officier levant des hommes dans sa seigneurie (ou celle de ses parents) ou à proximité, tous n'étant pas nécessairement censitaires de cette seigneurie. L'autre forme, c'est le racolage, qu'il s'agisse d'un sergent battant la caisse dans les villages et bourgs qu'il traverse ou bien d'embaucheurs professionnels et appointés, voire de véritables agences. En période de guerre, le racolage tendait à supplanter le recrutement local. En Bretagne, cependant, il n'est pas facilement discernable et le recrutement seigneurial semble rester prépondérant ; c'est en tout cas lui le principal pourvoyeur en hommes des troupes à identité bretonne marquée. Autrement dit, si certaines compagnies voire certains régiments sont composés en bonne partie de Bretons, ils le doivent à ce type de recrutement. Dans les registres consultés, on constate des cas très évidents de recrutement local. C'est par exemple la compagnie de Kerleau du régiment de Montboissier : 37 hommes, pour la plupart natifs de Vannes ou des environs, s'engagent en 1746, 25 le 8 février 1746, 7 le 5 avril et 5 autres individuellement entre le 10 février et le 26 mai. Remarquons que le gros de la troupe est recruté assez tôt et qu'il ne s'agit plus ensuite que de compléter la compagnie pour qu'elle soit au complet. En 1747-1748, le sieur du Fou, capitaine de la compagnie portant son nom, du régiment de la Tour du Pin, lève 34 hommes dans les environs de Pontivy et de Mûr. Là encore, la plupart des recrues sont engagées tôt : 23 hommes le 26 février 1747. En revanche, 6 autres recrues s'échelonnent entre avril et septembre alors que 5 joignent la troupe au printemps 1748. À travers ces deux exemples,



on s'aperçoit du caractère « naturel » de ce type de recrutement qui semble s'effectuer sans problème et assez rapidement. Il n'est d'ailleurs pas impossible que des parents de l'officier aient prospecté aux alentours du domaine familial avant même que ce dernier ne parte en semestre<sup>28</sup>. Ce type de recrutement repose pour une part sur des liens personnels : il est probable que l'officier connaît personnellement certaines de ses recrues, celles de la seigneurie familiale au moins. Quant aux garçons qui s'engagent, ils connaissent probablement l'officier, au moins de réputation. On comprend aisément que ce mode d'engagement ait été le plus courant, particulièrement en Basse-Bretagne où s'engager auprès d'un officier originaire du pays et forcément bretonnant constituait en quelque sorte une assurance contre un déracinement trop fort et souvent mal vécu. La mémoire populaire resta d'ailleurs très sensible à cet aspect si l'on en juge par certaines *gwerziou* mettant en scène des nobles locaux levant leur compagnie. À cet égard, la *gwerz* Silvestrig décrit avec maints détails le recrutement effectué non loin de Guingamp par des « jeunes gentilshommes<sup>29</sup> ».

Cependant, dans les faits, le recrutement de type seigneurial présente des aspects divers, reflets probables de l'implantation locale de la famille de l'officier, de son rayonnement aussi. D'abord, certains officiers bretons recrutent peu chez eux voire pas du tout. En 1749, la compagnie Talhouët (qui s'appelle ensuite Guébriant) de Royal Etrangers ne comporte que trois Bretons qui ont pu être engagés par racolage<sup>30</sup>. De même, la compagnie de Kervaségan dans Léoncourt-Cavalerie ne compte que quatre Bretons, comme la compagnie de Kergu du régiment de Béarn<sup>31</sup>. Quant au sieur de Sécillon, du régiment du Roy, il engage huit hommes entre juin 1753 et avril 1762, jamais plus de deux chaque année<sup>32</sup>. Cela donne l'impression qu'il profite de ses congés de semestre pour éventuellement compléter sa compagnie mais qu'il ne s'agit pas pour lui du mode de recrutement préférentiel. Il existe une autre possibilité, complémentaire, du reste : cet officier ne parvient peut-être simplement pas à faire des recrues dans sa région d'origine. On remarque en effet que Sécillon, résidant à Guérande, n'engage que des natifs de Guérande ou du bourg de Saillé, à l'exception d'un certain Malo Mac-Mahon, né à Saint-Malo. Notons au passage le recrutement en 1759 de Jean Perrot qui a déjà servi trois ans dans Dauphin-dragons. Le sieur de Sécillon n'arrive donc pas à se créer une véritable aire d'attraction, d'autant plus qu'il n'est peut-être pas seul à recruter en pres-

28. C'est le cas notamment de Jacques de Mercoyrol de Beaulieu, cité dans CORVISIER, André, *L'armée française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au ministère de Choiseul. Le soldat, op. cit.*, p. 167.

29. « Près de la chapelle Saint-Laurent/Et du Méné-Bré/Des jeunes gentilshommes/Lèvent une armée ». Cette version diffère quelque peu de celle recueillie par Luzel. Il s'agit d'un chant traditionnel des pays Plinn et Fisel, région dont les limites sont respectivement Maël-Carhaix, Corlay, Bourbriac et Plélauff. Voir le disque *Chants profonds de Bretagne* (Kanou Kalon-Vreizh), Arion, 1991.

30. SHAT, 3 Yc 247.

31. *Idem*, 3 Yc 129 (1737) et 1 Yc 101.

32. *Id.*, 1 Yc 820.

qu'île guérandaise. Le seigneur du château du Quengo à Rohan semble plus efficace quoique recrutant sur un territoire restreint<sup>33</sup>. À l'instar de Sécillon, il fait quelques recrues entre 1731 et 1741 mais surtout 12 recrues en 1742, peut-être confronté à un manque d'hommes alors que la guerre de Succession d'Autriche dure depuis plus d'un an. Pratiquement toutes les recrues de 1742 sont nées dans un rayon de moins de 20 kilomètres de Rohan : Bréhan, Mohon, La Trinité-Porhoët, Le Cambout, Plumieux. Seuls deux garçons nés respectivement à Augan et Allineuc font quasiment figures d'étrangers. Encore est-il possible que des déplacements les aient amenés plus près de Rohan. Fait notable mais finalement peu surprenant, alors que le centre du recrutement se situe à quelques kilomètres de la frontière linguistique, aucun bas-Breton ne s'engage : la zone de recrutement dessine un demi-cercle remarquable ! Les sieurs de Kerleau et du Fou, en revanche, engagent des recrues d'origine géographique plus variée. Remarquons quand même que pour la compagnie de Kerleau, beaucoup de recrues viennent de Vannes et des environs (Saint-Nolff, Ploérin, Saint-Jean-Brévelay, presque de Rhuys...), d'autres, moins nombreuses, étant nées plus loin (Rennes, Quimper, Nort-sur-Erdre, Savenay, Poullaouen, Moncontour). Dans la compagnie du Fou, plus du tiers des recrues sont nées à Pontivy et la plupart dans les environs proches (Cléguérec, Malguénac, Neulliac, Guern...) ou à Mûr. Quelques-unes viennent de Haute-Bretagne (Rennes, Quintin). Si les compagnies levées en Haute-Bretagne dans un cadre seigneurial paraissent imperméables aux bas-Bretons, la réciproque ne se vérifie donc pas.

Une question se pose alors : peut-on identifier le lieu de recrutement ? Dans les cas précédemment évoqués, on penche naturellement pour la résidence seigneuriale et les villages qui la joutent, à savoir le château du Quengo entre Rohan et Bréhan et le manoir de Kerleau près d'Elven. Toutefois, certaines données incitent à une élémentaire prudence, notamment le nombre important de recrues nées en ville (Vannes) en ce qui concerne la compagnie de Kerleau. Qui s'est déplacé ? Les recrues se sont-elles rendues à la résidence seigneuriale ou l'officier a-t-il procédé au recrutement prioritairement en ville<sup>34</sup> ? Dans d'autres cas, situer le lieu de recrutement s'avère beaucoup plus ardu, notamment lorsque l'implantation géographique de l'officier recruteur est introuvable. On arrive généralement à délimiter plus ou moins précisément une zone de recrutement mais une analyse plus fine paraît aléatoire. Prenons l'exemple de la recrue du 29 mars 1743 du régiment de Penthièvre<sup>35</sup>. 72 hommes sont engagés ce jour là, 29 dans le premier bataillon et 43 dans le second. Si l'on part du principe que c'est bien la date d'engagement et non d'enrôlement qui figure sur le contrôle, on peut raisonnablement penser que le recrutement a eu lieu

---

33. *Id.*, 1 Yc 101.

34. Il faut tenir compte également du fait que l'officier pouvait vivre en ville, dans un hôtel particulier, par exemple. Seule une identification précise de ces officiers et une bonne maîtrise de l'histoire locale pourraient permettre de le savoir.

35. SHAT, 1 Yc 656.

à Rennes<sup>36</sup>. En effet, on remarque que 13 recrues sont nées à Rennes et beaucoup d'autres dans des paroisses situées à moins de vingt kilomètres de la capitale bretonne (Piré, Ossé, Chanteloup, etc.). Cependant, le doute reste permis car cette même recrue du 29 mars 1743 comprend également un bon nombre de Normands et de bas-Poitevins, probablement pas recrutés à Rennes. On peut alors penser que le régiment a établi son quartier général de recrutement à Rennes et a envoyé des recruteurs dans un rayon plus ou moins grand et jusque dans les provinces voisines. Les hommes engagés le 29 mars sont soit recrutés directement à Rennes soit arrivés en compagnie de recruteurs quelques jours auparavant. On n'arrive pas à discerner un recrutement de type seigneurial car non seulement les Bretons engagés ce jour là sont versés dans différentes compagnies mais encore les natifs d'une même paroisse ne sont pas forcément ensemble. Par exemple, les garçons originaires de Piré, s'ils appartiennent tous au second bataillon, se répartissent entre la compagnie de Renty (deux), celle de Montmort (un seul) et celle de la Serrée (un seul). On a peut-être ici affaire à un engagement de type collectif, c'est-à-dire effectué par un groupe d'officiers du régiment pour tout le corps et à frais communs, démarche assez rare en général<sup>37</sup>.

En tout état de cause, il existe plusieurs variantes au recrutement local et même effectué par un officier en semestre, il peut prendre des formes variées et comporter plusieurs étapes. Dans la compagnie de Chollet de Saxe-Volontaires, la plupart des engagements datent du 3 avril 1745, d'autres du 11 avril puis des recrues souvent individuelles sont faites au long de l'année 1746<sup>38</sup>. Les dates d'engagement ne permettent pas de proposer un centre de recrutement : les recrues d'avril 1745 sont nées dans une vaste région englobant la quasi-totalité des évêchés de Rennes, Saint-Brieuc et Tréguier et poussant même quelques pointes vers ceux de Saint-Malo et Dol voire certaines villes de la côte nord du Léon (Saint-Pol et Roscoff). Après un examen plus attentif, deux zones se singularisent cependant : un territoire s'étendant approximativement de Saint-Brieuc à Tréguier et un autre autour de Rennes (dont sont originaires 9 recrues). La compagnie de Treffa l'aîné, du même régiment, possède une assise de recrutement assez semblable, seules les dates d'engagement différant puisqu'elles s'étalent pour la plupart du 10 novembre 1745 au 15 février 1746, s'inscrivant par conséquent pleinement dans le congé de semestre de l'officier. Cette analyse amène à émettre l'hypothèse d'un recrutement double, d'une part dans les campagnes limitrophes des évêchés de Tréguier et Saint-Brieuc et d'autre part sans doute à Rennes : recrutement seigneurial complété par une forme de racolage ? Seules des indications supplémentaires pourraient permettre de l'affirmer. Quoi qu'il en soit, le recrutement local effectué par un

36. Il faut distinguer la date d'engagement de la date d'enrôlement, c'est-à-dire d'incorporation. Selon André Corvisier, les contrôles de troupes indiquent la plupart du temps la date d'engagement.

37. Voir CORVISIER, André, *L'armée française...*, op. cit., p. 177.

38. SHAT, 7 Yc 40.

officier dans un rayon plus ou moins large autour de la seigneurie familiale joue bien un rôle important en Bretagne, le racolage se réservant plutôt la portion congrue et n'étant pas vraiment estimé ni par les populations ni même par certaines autorités. En témoigne le différend survenu à Ancenis en 1759 entre un soldat de Talleyrand cavalerie voulant battre la caisse pour attirer d'éventuelles recrues et la municipalité ne voulant pas l'y autoriser, soi-disant pour ne pas porter atteinte aux privilèges du tambour de la ville<sup>39</sup>. Pas de trace non plus dans la province d'agences de recrutement, pourtant prospères dans certaines généralités et plus encore à Paris. Enfin, on constate qu'après la réforme de leur recrutement en 1764, les Gardes françaises engagent peu de Bretons. En effet, au recrutement traditionnel fait lors des semestres succèdent alors de véritables recruteurs. Or, pour la Bretagne, un seul se distingue : La Moussaye, officier dudit régiment, installé à Lamballe. Encore ne fait-il que 11 recrues entre le 16 juillet 1785 et le 12 juillet 1789, ce qui témoigne d'un succès modeste quand un homologue de Saumur en engage près du double<sup>40</sup>. Quant aux rares Bretons de La Reine-cavalerie, seul autre régiment pour lequel est indiqué le lieu des engagements, ils n'ont pas été recrutés dans leur province natale, à l'exception d'un seul, engagé à Lannion<sup>41</sup>. Les autres s'engagent en Provence ou à Strasbourg, c'est-à-dire dans des lieux où le régiment séjournait probablement assez fréquemment.

Les responsables politiques et militaires avaient-ils conscience des résultats réduits du recrutement en Bretagne ? On peut pencher pour l'affirmative. Pendant la Guerre de Sept Ans, le Maréchal de Belle-Isle organisa un système de recrutement régional par le biais de régiments de recrues. En 1761, le subdélégué général de l'intendance de Bretagne, Védier, doit justifier le peu de succès du système. Dans une lettre à Choiseul, il invoque la présence de troupes en quartiers qui recrutent elles-mêmes et conclut, un peu désabusé, « il faudra nécessairement user d'un autre moyen<sup>42</sup> ». D'autre part, le recrutement seigneurial en Bretagne montre ses limites lorsqu'il s'agit de lever une troupe nombreuse. L'exemple des Volontaires-Bretons mis sur pied par le chevalier de Kermellec en 1747 l'illustre à merveille. Le recrutement n'est effectué que très partiellement en Bretagne, certains officiers n'étant pas originaires de la province ni même du royaume. Quelques officiers allemands semblent ainsi drainer un nombre important de recrues originaires de la région du Rhin, l'absence de contrôle ne permettant pas, hélas, de l'apprécier<sup>43</sup>. Quant aux engagés bretons, il s'agit pour une part de pauvres hères à la motivation probablement bien

---

39. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 65.

40. CHAGNIOT, Jean, *Paris et l'armée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Étude politique et sociale*, Paris, Economica, 1985, p. 500-501.

41. SHAT, 3 Yc 215.

42. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 69, lettre du 6 novembre 1761.

43. JUGE, (colonel), « Un corps de troupes sous Louis XV : le chevalier de Kermellec et le régiment des Bretons volontaires », *Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Bretagne*, 1928, t. XI, p. 157.

faible. Le recrutement seigneurial constituait-il une assurance contre les abus ? Certains exemples permettent d'en douter.

### **Les dynamiques et péripéties du recrutement**

Il ne s'agit pas ici de cerner les motivations des garçons qui décident de s'engager mais plutôt de préciser l'impact de certains facteurs sur le recrutement. En premier lieu, on peut s'interroger afin de savoir si la présence de troupes en quartiers dans la province favorisait l'engagement de jeunes Bretons dans les troupes du roi. Pour tenter de mesurer l'importance de ce recrutement, il est nécessaire de connaître la période approximative du séjour d'un régiment ou d'un bataillon et de disposer d'un contrôle établi après ce séjour mais dans un délai pas trop long toutefois. Prenons l'exemple du régiment d'infanterie de Beauvaisis qui séjourne à Morlaix en 1763 et dont un contrôle est établi en 1765<sup>44</sup>. Pendant la période du séjour du régiment, les recrues bretonnes sont minoritaires : on note l'engagement de nombreux Normands et Auvergnats. En outre, aucun natif de Morlaix ou des environs ne s'engage. Les quelques Bretons qui joignent Beauvaisis sont nés dans des évêchés différents ce qui représente une zone géographique assez vaste. Tout juste peut-on remarquer qu'au sein du second bataillon, ils viennent plutôt des environs de Saint-Brieuc et de Dol, alors que le premier bataillon compte davantage de bas-Bretons (du Vannetais, de Quimperlé, de Briec, de Goudelin) et de natifs de l'évêché de Nantes (Saint-Sébastien-sur-Loire, Guérande). D'après cet exemple, le séjour de régiments en quartiers en Bretagne ne draine pas vraiment un recrutement local plus important, la troupe comptant surtout sur les engagements effectués par les officiers en semestre ou le racolage dans d'autres provinces. Il faudrait cependant pouvoir étendre cette étude pour conclure définitivement. Si, en 1757, la plupart des régiments casernés dans la province recrutent à Vannes, ils engagent d'anciens prisonniers de guerre tout juste revenus des geôles anglaises, au grand dam du commissaire des guerres chargé de l'entretien et de la discipline de la troupe<sup>45</sup>. Seuls trois Bretons, dont deux Rennais, figurent parmi ces déserteurs mais on ignore s'ils se sont rengagés dans une troupe stationnée en Bretagne ou si l'air du pays natal les a simplement conduit à prendre la poudre d'escampette.

Parmi les dynamiques pouvant assurer un certain succès à une opération de recrutement, il convient de ne pas négliger l'effet d'entraînement, c'est-à-dire l'engagement simultané ou quasi-simultané de jeunes gens d'une même paroisse, parfois apparentés entre eux. Il peut en effet s'agir de garçons d'une même famille, dont certains nous échappent s'ils ne portent pas le même patronyme. Ainsi, Elie et Jean Ménard, de Mouzeil, s'engagent dans Penthièvre en 1760, comme Pierre et Jean Guéret, de Plélo, joignent Saxe-Volontaires en 1745. Remarquons d'ailleurs que ces engagements ne

---

44. SHAT, 1 Yc 121.

45. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 61.

sont pas exactement simultanés et que si Jean Ménard suit, à un mois de distance, son aîné d'un an, Jean Guéret est âgé de 27 ans contre 16 pour Pierre; dans ce cas c'est le plus jeune qui s'engage en premier. Jean l'imitait-il quatre jours plus tard pour veiller sur lui? D'autre part, on constate souvent que les âges des recrues d'un même lieu sont proches : en 1747, quatre garçons d'Augan âgés de 18 et 19 ans s'engagent dans la compagnie de la Bourdonnaye du régiment La Tour du Pin. C'est la même chose à Pontrioux le 25 avril 1769 où Jean-François Reuvial (17 ans), Augustin Legal (18 ans) et Pierre Lebeff (18 ans) s'engagent dans Monteclerc-dragons<sup>46</sup>. Il ne fait guère de doute que non seulement ces garçons se connaissent mais qu'en outre une franche camaraderie les lie : il est forcément plus facile de s'engager à plusieurs, entre amis, pour ainsi dire. La rupture avec les racines, le pays natal en est d'autant moins durement ressentie et il reste toujours possible de s'attendrir sur les êtres chers restés au pays, douce amie comprise, même dans la froidure d'un campement lorrain ou flamand. Pour les bas-Bretons, c'est aussi la garantie de converser dans leur langue. En outre, l'engagement de bons camarades peut conduire un jeune plus hésitant, timoré, à suivre leur exemple : « L'émulation se manifeste souvent chez des voisins ou des gens de même métier ou milieu social<sup>47</sup>. » Un garçon plus âgé, notamment, peut servir de modèle à de plus jeunes et susciter ainsi des vocations. À moins qu'un jeune téméraire n'encourage des camarades plus âgés et réfléchis à s'engager. Impossible de savoir, par exemple, qui, si tant est qu'il y en ait un, a pu convaincre les deux autres de le suivre parmi Charles Colio (18 ans), Mathurin Duplessis (24 ans) et Toussaint Maunier (22 ans), garçons de Gévezé qui s'engagent dans La Tour du Pin le 18 février 1747<sup>48</sup>.

L'effet d'entraînement possède toutefois un caractère pervers : une fois dissipée l'exaltation de l'engagement aux côtés de camarades, la recrue peut regretter cette impulsion parfois irraisonnée. Certains ne semblent avoir d'autre solution que la fuite, la désertion, comme Jehanno à Saint-Jean-Brévelay en 1709<sup>49</sup>. D'autres peuvent compter sur la sollicitude et l'intervention de parents attentionnés : Julien Mesnil, notaire à Redon, intercède en faveur de son fils, soldat de Chartres-infanterie, qui a la vue très basse et souhaite visiblement ne plus servir<sup>50</sup>. À Pontivy, Vincent Le Pavic, d'une riche famille de marchands de toile, s'engage quatre fois entre 1745 et 1754, successivement dans l'Hôpital-dragons, Brionne, Bellefonds-cavalerie et la Tour du Pin<sup>51</sup>. À chaque fois, sa sœur le dégage, après d'âpres négociations avec le capitaine sur la somme à acquitter : 550 livres seront nécessaires pour le régiment de Bellefonds et 600 pour

---

46. SHAT, 7 Yc 26.

47. CORVISIER, André, *L'armée française...*, op. cit., p. 357.

48. SHAT, 1 Yc 482, compagnie du Halgouët.

49. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 1100.

50. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 69.

51. LE LAY, François, *Histoire de la ville et communauté de Pontivy au XVIII<sup>e</sup> siècle. Essai sur l'organisation municipale en Bretagne*, Paris, H. Champion, 1911, p. 383-386.

celui de La Tour du Pin! Au maximum, Le Pavic servit deux mois consécutifs... Il va sans dire que cet exemple demeure exceptionnel et que peu de familles pouvaient se permettre de telles dépenses. Quant à apitoyer l'officier recruteur, il n'y fallait pas trop songer, même avec l'appui de notables locaux : le capitaine de la *gwerz* Silvestrig conclut son entretien avec le père du jeune homme par : « Vous voulez tromper le roi et avoir ses soldats ? Il a touché l'argent, il faut qu'il aille à l'armée<sup>52</sup>. »

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le théâtre, d'abord populaire puis mondain ensuite, met fréquemment en scène un recruteur retors et un garçon naïf qui constitue une victime toute désignée. La réalité est souvent plus complexe et les subterfuges fonctionnent en général lorsque la victime potentielle ne dispose plus de tout son discernement. Si Olivier Morin, cordonnier à Rennes, signe un engagement, c'est parce qu'il est ivre et que des officiers lui forcent la main<sup>53</sup>. Dans son état normal, il n'aurait certainement pas abandonné à leur triste sort sa femme malade et leurs trois enfants. Quant à Laurent Bertret, métayer à Machecoul, il s'endort au cabaret après une consommation excessive de vin et trouve à son réveil une cocarde à son chapeau, signe de son soi-disant engagement<sup>54</sup>. Dans d'autres cas, la malheureuse victime retrouve une pièce dans sa poche, avance faite sur l'argent du roi que la recrue touche au moment de son engagement : Vincent le Pavic hérite ainsi d'un écu de six livres<sup>55</sup>. À chaque fois, le lieu de prédilection de ces engagements abusifs est un cabaret, « vrai quartier général et résidence ordinaire de l'officier en recrue<sup>56</sup> » : Morin est ainsi engagé dans une auberge où les officiers ont coutume de descendre quand ils recrutent à Rennes. Ce procédé permettait notamment aux officiers de bénéficier éventuellement du témoignage de certains clients ou du patron désireux de ne pas s'aliéner une partie de sa clientèle. Cela n'empêchait pas, quelquefois, l'aubergiste de prendre fait et cause pour la victime, comme lors de l'affaire Trébuchet survenue à Nantes en 1717 : ni les promesses ni les menaces ne parvinrent à suborner les principaux témoins<sup>57</sup>.

Lorsque le subterfuge ne suffit pas et que la soi-disant recrue clame son irresponsabilité et, sûre de son bon droit, résiste, le recruteur n'hésite pas à utiliser la force. C'est ainsi que Bertret et Trébuchet se retrouvent emprisonnés, dans le château de Nantes pour le second, c'est-à-dire à la totale merci des militaires. Toutefois, au moins à partir du règne de Louis XV, ces affaires suscitent souvent une enquête officielle qui limite en général les abus. Il n'en allait pas de même sous Louis XIV, où seules des violences caractérisées attiraient l'attention des autorités. C'est pendant la guerre de Succession d'Espagne que les abus furent les plus criants et les plus sys-

52. *Chants et chansons populaires de la Basse-Bretagne*, recueillis et traduits par François-Marie LUZEL, Paris, G.-P. Maisonneuve, 1971, rééd., t. 1, p. 363, 2<sup>e</sup> version.

53. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 69, 1761.

54. *Idem*.

55. LE LAY François, *op. cit.*, p. 383.

56. GIRARD Girard, *Racolage et milice (1701-1715)*, Paris, Plon, 1921, p. 78.

57. Arch. dép. de Loire Atlantique, C 263.



tématiques, la pénurie de soldats se faisant cruellement sentir. Qui plus est, le recrutement de type seigneurial avait lui aussi sa part de responsabilité. Ainsi, le sieur Visdeloup de Bonamour, officier du régiment Royal La Marine, fait régner la terreur à Quintin, Moncontour et dans les campagnes environnantes en 1711<sup>58</sup>. Soucieux de ne pas tomber dans les filets de ce recruteur violent et dépourvu de scrupules, les paysans, d'après les fermiers des coutumes et minages du duché de Lorge, n'osent plus apporter leur blé et farine, ce que confirment les marchands de Quintin. Dans une lettre du 3 juillet 1711, l'intendant Ferrand reconnaît : « Le sieur Bonamour est d'un caractère fort dangereux, nous le connaissons depuis longtemps. » L'état d'extrême tension qui résulte de cette situation trouve son aboutissement dans l'agression de Bonamour et de son frère par une bande de jeunes gens protégés, semble-t-il, par La Lande, agent du duc de Lorge. On apprend à cette occasion que le sieur de Trémereuc, officier, a lui aussi connu des problèmes lors de son opération de recrutement. À Saint-Jean-Brévelay, en 1709, un officier dut affronter une véritable émotion populaire. Le lieutenant Loscoüal de Lescoublé, du régiment de Boccard, voulut arrêter une recrue qui avait changé d'avis et ne souhaitait plus s'engager<sup>59</sup>. La population s'interposa et l'officier dut se réfugier dans une maison « ou la populace voulut mettre le feu, [...] on sonna même le tocsin ». Cette affaire « a coûté au sieur de Loscoüal 800 livres sans compter le retardement de sa recrue de quinze hommes pendant six semaines<sup>60</sup> ». Le chevalier de Boccard conclut : « Si une sédition de cette nature étoit impunie, il seroit impossible aux officiers de faire leur recrue ». Plus tard dans le siècle, on peut trouver trace d'abus, en période de guerre du moins. Le colonel Kermellec et ses officiers usent de divers moyens de pression voire de violence pour se procurer les recrues nécessaires à la mise sur pied du régiment, ne suscitant guère de réaction de la part de la haute administration qui privilégie le service du roi<sup>61</sup>. Enfin, certains recruteurs encore moins scrupuleux en veulent surtout à la bourse de leur victime et les laissent volontiers filer contre paiement. En 1702, plusieurs capitaines du second bataillon du régiment de Sillery sont impliqués dans une vaste affaire de concussion, ayant soutiré de l'argent à des hommes recrutés de force en échange de leur liberté<sup>62</sup>. Le nombre d'officiers impliqués est si important que le ministre suggère de ne punir que les plus coupables ! En 1704, un lieutenant du régiment des Fougerais exige respectivement 120 livres et 31 livres à deux recrues emprisonnées pour les libérer<sup>63</sup>. Si, en temps de guerre, l'administration royale, à la recherche de soldats, pouvait fermer les yeux sur les recrutements abusifs, elle ne pouvait tolérer que des officiers s'enrichissent en ne fournissant pas les combattants nécessaires. Au

58. SHAT, A<sup>1</sup> 2347.

59. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 1100.

60. *Idem*, lettre du chevalier de Boccard à Chamillart.

61. JUGE, colonel, *op. cit.*, p. 156.

62. SHAT, A<sup>1</sup> 1571.

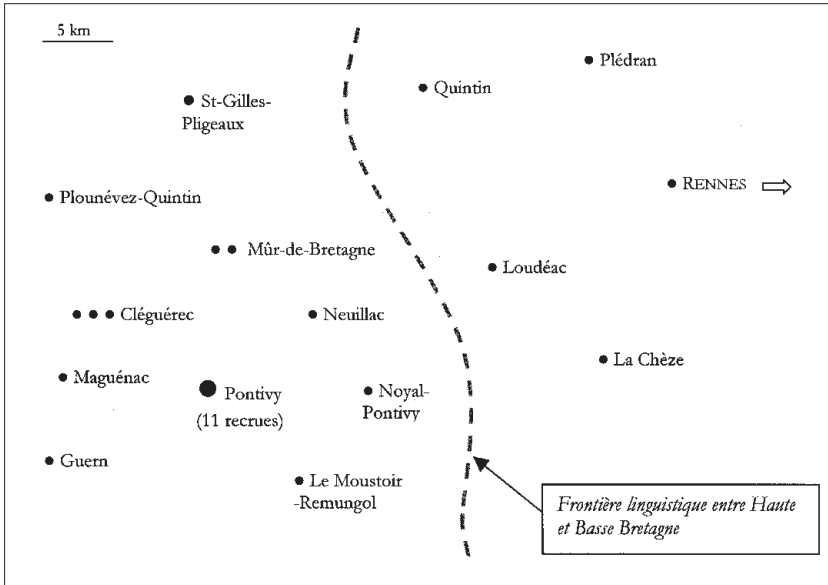
63. *Idem*, A<sup>1</sup> 1801.



cours des guerres suivantes de tels abus ne se produisent plus guère notamment parce que l'opinion publique ne les tolérerait plus.

Le recrutement de l'armée en Bretagne présente certains caractères bien spécifiques, davantage marqués en Basse-Bretagne. Si les Bretons dans leur ensemble sont plutôt réticents à s'engager dans l'armée, il faut bien parler de très forte réticence en ce qui concerne les bas-Bretons. La barrière de la langue et les spécificités culturelles jouent bien un rôle dissuasif. Pour le recrutement de l'armée, on peut ainsi affirmer, comme le fait Georges Minois pour la culture : « La véritable frontière, c'est la frontière linguistique. » Il ne faut pas s'étonner, dès lors, qu'une partie des bas-Bretons recrutés soient en quelque sorte des acculturés, souvent originaires des villes ou de zones plus francisées. C'est moins vrai lorsqu'il s'agit d'un recrutement effectué par un officier bas-breton, seul capable de convaincre des paysans de le suivre à l'armée. Il est d'ailleurs bien possible que dans certaines compagnies au recrutement homogène, la langue usuelle ait été le breton plus que le français. D'une façon générale, on constate que le lien personnel joue un rôle important lors du recrutement, qu'il s'agisse de suivre un noble local, un parent, des amis : il rend *a priori* la rupture moins difficile à supporter. Les dynamiques du recrutement ne sont pas forcément aisées à établir, d'autant qu'entrent également en jeu des motivations personnelles que les sources permettent plus difficilement d'appréhender. Quant au recrutement abusif, plus rare au fil du siècle, il peut plutôt constituer un repoussoir, accentuant l'image négative de l'armée, sans que cela constitue un réel élément d'explication au peu d'empressement des Bretons à servir. Jusqu'à la Révolution, par conséquent, les Bretons laissent aux autres Français le soin de défendre les frontières terrestres du royaume, en particulier à ceux originaires des provinces de l'Est et du Nord. À partir de 1792, ils n'ont plus le choix et doivent fournir, même contre leur gré, des contingents supérieurs à ceux de la milice provinciale et des engagements volontaires réunis.

**Annexe – Le recrutement de la compagnie du Fou en 1747-1748, régiment de la Tour du Pin (Source : shat, 1 Yc 482)**



Un ● représente une recrue

**RESUME**

Sous l'Ancien Régime, la Bretagne fournit peu de soldats à l'armée de terre. L'étude du recrutement militaire, basée sur les contrôles de troupes, permet de préciser cet état de fait et montre des différences notables entre la Haute et la Basse-Bretagne. La géographie du recrutement semble ainsi notablement liée non seulement à une certaine pratique de la langue française mais aussi à l'influence plus ou moins importante d'officiers implantés localement et appartenant à la noblesse bretonne.

**ABSTRACT**

*Under the Ancien Régime, only a few Bretons became soldiers in the Army. Studying military recruitment, thanks to the Army rolls, could clarify this fact and shows noticeable differences between Upper and Lower Brittany. Recruitment's geography appears in this way quite linked not only to a real practice of the french language but also to the influence more or less important of officers locally settled and belonging to the Breton nobility.*

